

Endem^s

Bureau d'études et conseils en Environnement
Développement local en France, Méditerranée et Corse

Pré-diagnostic environnemental PS CORTE

18 juillet 2022

Endemys



S.A.R.L. Endemys
Cabinet d'études et de conseils Environnement
& Développement local

Espace Maria Julia 20218 Ponte Leccia (France, Corse)

Tel : +33(0)617 150 478

E-mail : moneglia@endemys.com

web : <http://www.endemys.com>

SARL au capital de 2000 euros

R.C.S. BASTIA 513 830 919

SIRET : 513 830 919 00017

Code NAF : 7120B

Table des matières

I. Introduction	5
II. Zones protégées et corridors/réservoirs de biodiversité	6
<i>A. Zonages écologiques</i>	<i>6</i>
<i>B. Trame verte et bleu de Corse.....</i>	<i>9</i>
III. Espèces protégées potentiellement impactées par le projet	10
<i>A. Les habitats.....</i>	<i>10</i>
<i>B. La flore.....</i>	<i>13</i>
1. Données existantes	13
2. Données relevées lors de prospections terrain du 29 avril 2022	13
3. Synthèse	14
<i>C. La faune.....</i>	<i>14</i>
1. Données existantes	14
2. Données relevées lors de prospections terrain du 21 avril 2022	16
3. Synthèse	18
IV. Enjeux et sensibilités écologiques du projet	19
V. Recommandations prospectives pour la mise en place de mesures, d'une part, d'évitement et d'autre part, de réduction.....	20
<i>A. Lutte contre l'expansion de l'Ailante glanduleux (Ailanthus altissima), espèce exotique envahissante</i>	<i>20</i>
1. Présentation de l'Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)	20
2. Démarche de lutte contre les espèces invasives	21
<i>B. Réalisation des travaux de libération des emprises travaux hors période de reproduction des espèces animales.....</i>	<i>24</i>
<i>C. Précautions environnementales durant la phase de travaux</i>	<i>25</i>
<i>D. Suivi environnemental des travaux par un écologue</i>	<i>25</i>
VI. Besoin éventuel pour des inventaires faune-flore-habitats.....	26
VII. Besoin éventuel pour une étude d'incidence Natura 2000 et un dossier de dérogation espèces protégées	27
<i>A. Besoin éventuel pour une étude d'incidence Natura 2000.....</i>	<i>27</i>
<i>B. Besoin éventuel pour un dossier de dérogation espèces protégées.....</i>	<i>27</i>

Liste des tableaux et figures :

Tableau 1. Liste des zonages écologiques dans un rayon de trois Kms (Source : ENDEMYS).....	6
Tableau 2. Avifaune patrimoniale citées sur les emprises du projet (parcelle AO 206) et dans sa zone d'influence potentielle pour la faune (source : Open Obs)	15
Tableau 3. Chiroptères recensés sur la commune de Corte et susceptibles d'être présentes au sein des emprises du projet (parcelle AO 206) et dans sa zone d'influence potentielle pour la faune (source : Groupe Chiroptères Corse).....	15
Tableau 4. Observations faunistiques réalisées le 21/04/2022 par ENDEMYS au sein des emprises du projet (parcelle AO 206) et dans sa zone d'influence potentielle pour la faune (source : ENDEMYS)	17
Tableau 5. Espèces animales patrimoniales recensées au sein des emprises du projet (parcelle AO 206) et dans sa zone d'influence potentielle pour la faune (source : ENDEMYS)	17
Tableau 6. Evaluation des enjeux écologiques (source : ENDEMYS).....	19
Figure 1. Parcelle d'étude AO 206 (source : EDF)	5
Figure 2. Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000 et du Parc Naturel de Corse (source : ENDEMYS)	8
Figure 3. Localisation du projet vis-à-vis des zonages écologiques autre que Natura 2000 (source : ENDEMYS). 8	
Figure 4. Trame verte et bleue de Corse (source : ENDEMYS d'après les données de la Collectivité de corse) ...	9
Figure 5. Carte de végétation (source : ENDEMYS)	12
Figure 6. Localisation des observations de l'avifaune patrimoniale dans les emprises du projet (source : ENDEMYS)	18

I. Introduction

L'étude concerne la parcelle AO 206, située RT 50, Route d'Aleria- 20250 Corte, et attenante au poste 90/20 kV de Corte.



Figure 1. Parcelle d'étude AO 206 (source : EDF)

L'étude consiste à **réaliser un pré-diagnostic écologique** composé qui présente :

- Les différentes zones protégées et corridors/réservoirs de biodiversité
- Les espèces protégées potentiellement impactées par le projet ;
- Les enjeux et les sensibilités écologiques du projet ;
- Des recommandations prospectives pour la mise en place de mesures, d'une part, d'évitement et d'autre part, de réduction ;
- Le besoin éventuel pour des inventaires faune-flore-habitats ;
- Le besoin éventuel pour une étude d'incidence Natura 2000 et un dossier de dérogation espèces protégées.

Les analyses sont réalisées à partir de :

- Une consultation de la bibliographie existante ;
- Une visite de terrain effectuée par un fauniste et un botaniste.

II. Zones protégées et corridors/réservoirs de biodiversité

A. Zonages écologiques¹

La parcelle d'étude est située en-dehors de zonages écologiques. Dans un rayon de trois Kms autour du projet, six zonages écologiques sont présents (Tableau 1, Figure 2, Figure 3). Ils sont désignés en raison de leurs importances faunistiques, floristiques, patrimoniales, paysagères et pour leurs richesses d'habitats.

Notons que la commune de Corte fait partie du **Parc Naturel Régional de Corse**. Un parc naturel régional est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale, paysagère et sa fragilité, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Un parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Tableau 1. Liste des zonages écologiques dans un rayon de trois Kms (Source : ENDEMYS)

Type de zonage	N° et nom du zonage	Description	Distance au projet
Zone de Protection Spéciale	FR9410084 Vallée de la Restonica	La vallée de la Restonica abrite une fraction assez importante (et donc mondiale) des effectifs de Sittelle de Corse, oiseau endémique stricte de Corse. On trouve également un couple de Gypaètes barbus, c'est un des 10 territoires connus en Corse et d'Aigles royaux. L'autour des palombes cyrno-sarde est aussi présent. Dans le maquis, la Fauvette Sarde est aussi présente. C'est donc un site majeur pour la conservation de la bio-diversité.	1,5 Km
Zone Spéciale de Conservation	FR9400578 Massif du Rotondo	Le massif du Rotondo abrite une flore endémique riche (ex : Euphorbe de Corse localisée au plateau du Campotile) trois plantes citées à l'Ann. II de la Directive sont présentes, l'Herniaire de Litardière (<i>Herniaria latifolia</i>), L'Euphrase naine (<i>Euprasia genargentea</i>) et le chou insulaire (<i>Brassica insularis</i>). Trois belles vallées montagnardes sont également présentes dans cette zone : le Tavignano, la Restonica et la vallée du Verghello d'une grande qualité paysagère et d'une grande richesse biologique (nombreux habitats et espèces d'intérêt européen, Ann. I, II et IV). La faune, de ce secteur montagneux, est également riche et originale : nombreux invertébrés endémiques liés aux lacs (Nino par exemple) ; les eaux pures des rivières d'altitude hébergeant des batraciens d'intérêt européen (Ann. II et IV) Une petite population de Cerfs de Corse vient d'être réintroduite (2004) et correspond à environ 1/4 des effectifs corse en liberté (l'espèce avait disparu de Corse dans les années 1960 avant d'être réimplantée à partir d'animaux originaires de Sardaigne).	2,5 Kms
ZNIEFF de type 2	940004246 Crêtes et hauts	La zone est située au cœur de la chaîne montagnarde de la Corse. Elle est constituée par les crêtes et les hauts	1,5 Km

¹ Sites Natura 2000, ZNIEFF, APPB, réserve naturelles, réserve de chasses, Espace Naturels Sensibles, Terrains du Conservatoire du littoral.

Type de zonage	N° et nom du zonage	Description	Distance au projet
	versants asylvatiques du Monte Rotondo	versants du Massif du Rotondo. Elle s'étend sur une très vaste surface et recouvre le territoire d'un grand nombre de communes du centre de l'île. Elle est comprise entre 800 et 2622 mètres d'altitude. La végétation est caractéristique des crêtes et hauts sommets de Corse. Elle est principalement dominée par un ensemble de landes et de pelouses d'altitude. La série de végétation s'étale de l'étage supraméditerranéen à l'alpin. L'étage subalpin est cependant dominant sur la zone.	
ZNIEFF de type 1	940030389 Botro/lavatori	Il s'agit d'une zone calcaire assez étendue qui abrite 12 espèces de mollusques dont plusieurs endémiques, dont une protégée, une troisième espèce endémique rare et l'unique station corse de <i>Clausalia cruciata</i> , mollusque connu d'Italie centrale et des Alpes. On note aussi la présence d' <i>Oxychilus clarus</i> , partout rare, y compris en Europe continentale et de <i>Aegopinella adiaciensis</i> . La présence de l' <i>Algyroïde de fitzinger</i> (reptile endémique peu commun) ajoute à l'intérêt du site qui est également riche en orchidées (aucune espèce rare identifiée à ce jour). La station n'est pas menacée, car elle est éloignée du centre de Corte, en pleine campagne. Des travaux routiers ont pu ou pourraient affecter la station, car la zone définie se trouve à l'intersection de deux routes.	1,3 Km
ZNIEFF de type 1	940004244 Gorges et forêt de la Restonica	Parallèle au Tavignano, la Restonica prend sa source à 1711 mètres d'altitude au lac de Melo, dans le massif du Rotondo. Après 14 Kms d'un parcours accidenté, à travers des gorges encaissées, la rivière rejoint le Tavignano à 400 mètres d'altitude, à la hauteur de Corte. Elle est alimentée essentiellement par des ruisseaux situés en rive droite, issus de la crête qui relie le Rotondo au Monte Cardo (Bravinu, Riviseccu, Timozzu). La haute vallée de la Restonica est fortement marquée par l'érosion glaciaire avec des versants abrupts et un fond plat encombré de moraines. La forêt est localisée entre 600 et 1 500 mètres d'altitude et est constituée principalement par des résineux. Un quart de la surface boisée est occupée par le pin maritime en versant sud jusqu'à 1000 mètres d'altitude. Le pin laricio couvre plus de la moitié de la forêt et occupe le versant nord, les bords des rivières et les zones boisées les plus élevées. On rencontre également quelques peuplements disséminés de hêtres et des sapins isolés en limite supérieure de la forêt. L'aulne glutineux forme une ripisylve au bord de la rivière, relayé en altitude par des formations basses à aulnes odorants	1,5 Km.
ZNIEFF de type 1	940004245 Gorges et forêt du Tavignano	La zone concernée comprend la haute vallée du Tavignano, en amont de Corte. La vallée, à cet endroit, est délimitée au sud par une ligne de crête qui la sépare de la Restonica. Au nord, la limite est matérialisée par la lisière supérieure de la forêt du Melo, qui se poursuit à l'est par la crête de la Punta Finosa (1 855 mètres), avec une extension qui comprend la forêt de Forca. D'amont en aval, le Tavignano traverse d'abord une forêt de Pin laricio, puis un massif rocheux où il s'encaisse dans des gorges à la hauteur du Russulinu. A la sortie des gorges, le fleuve rejoint la ville de Corte après avoir parcouru un paysage dominé par le maquis bas, résultat de fréquents incendies.	2,5 Kms

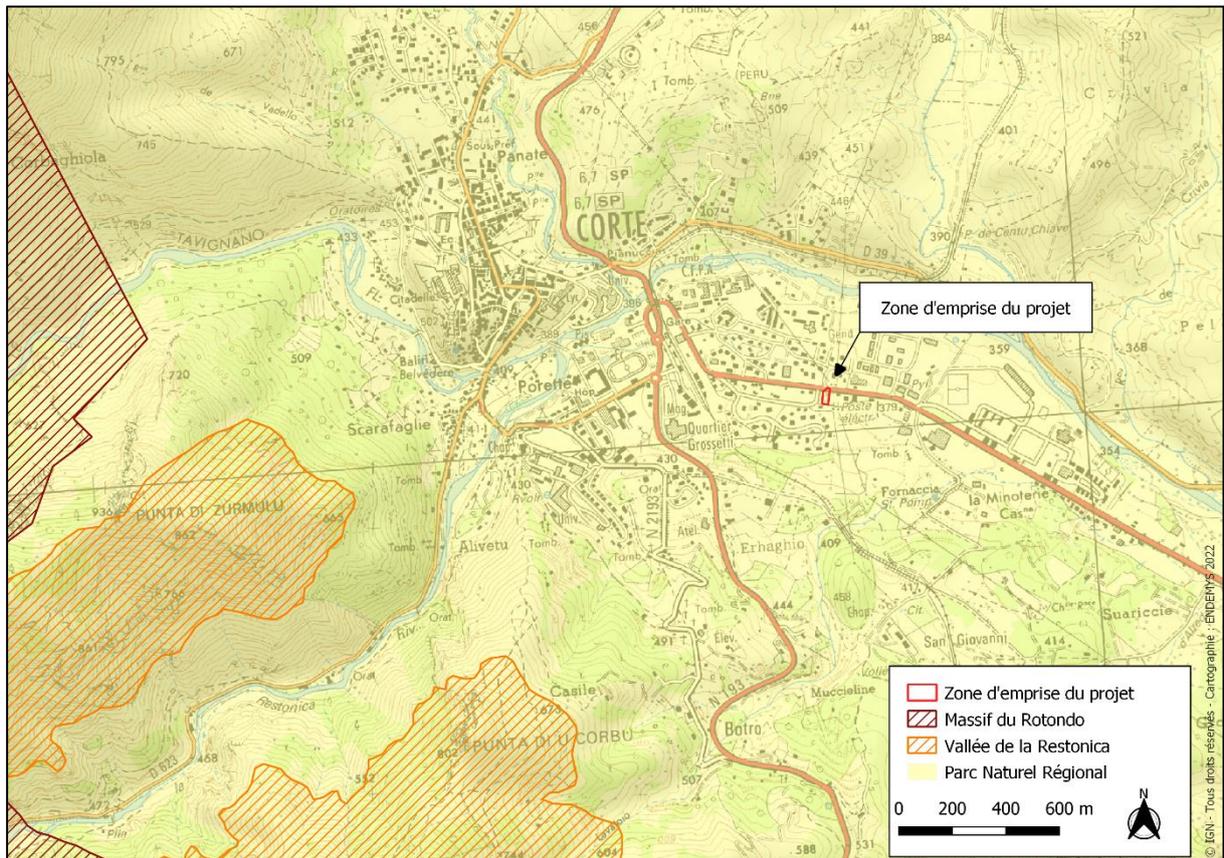


Figure 2. Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000 et du Parc Naturel de Corse (source : ENDEMYS)

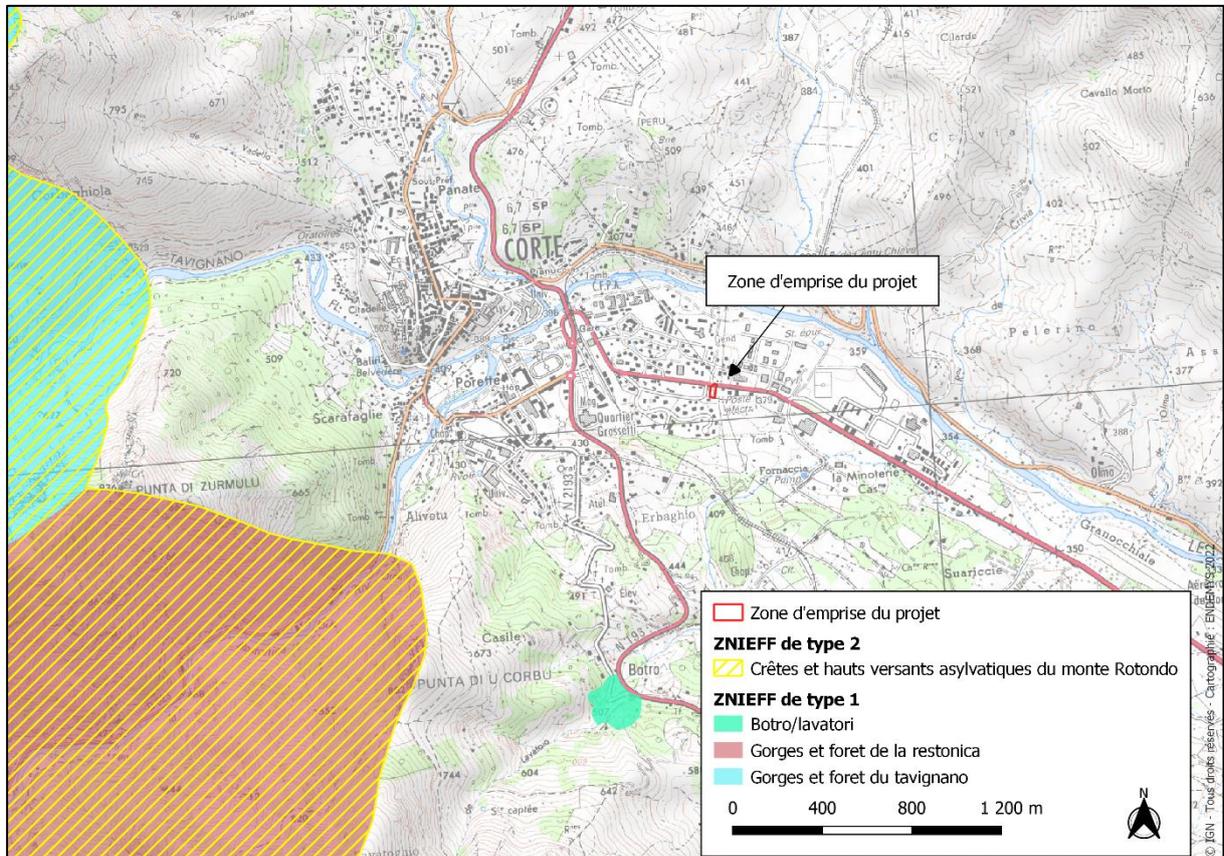


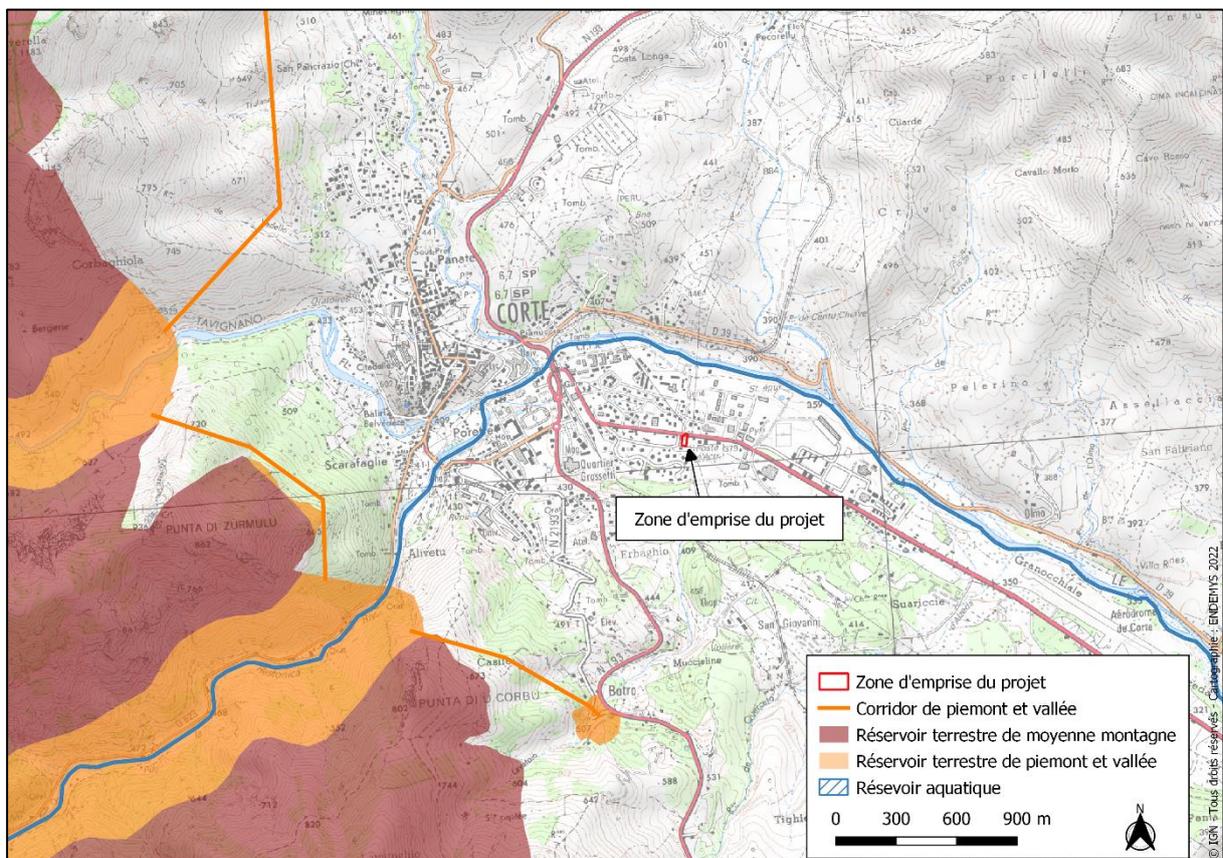
Figure 3. Localisation du projet vis-à-vis des zonages écologiques autre que Natura 2000 (source : ENDEMYS)

B. Trame verte et bleu de Corse

La Figure 4 représente la Trame verte et bleue de Corse vis-à-vis du projet. Le projet n'intercepte aucun réservoir de biodiversité et aucun corridor écologique d'importance régionale de la Trame verte et bleue de Corse.

Cependant, le projet se situe :

- A 400 mètres d'un réservoir aquatique. Les réservoirs aquatiques englobent les cours d'eau, les zones humides, les talwegs, etc. Ils abritent des espèces aquatiques (poissons, reptiles comme la couleuvre à collier de Corse ou encore la Cistude d'Europe...). Le réservoir concerné est : la rivière du Tavignano ;
- Entre 1,3 Km et 2,5 Kms de quatre réservoirs de piémonts et vallées. Ces réservoirs comprennent la végétation comprise entre 100 et 600 mètres d'altitude. Ils permettent la réalisation du cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) de certains insectes, reptiles, oiseaux et des mammifères ;
- Entre 1,5Km et 2,8 Kms de trois réservoirs de moyenne montagne. Ces réservoirs correspondent à la végétation comprise entre 600 et 1800 mètres d'altitude. Ce sont des réservoirs qui permettent la réalisation du cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) des mammifères, des reptiles et des oiseaux ;
- Entre 1,3 Km et 2,3 Kms de trois corridors de piémonts et vallées. Ils permettent la connexion entre les réservoirs de biodiversité.



III. Espèces protégées potentiellement impactées par le projet

A. Les habitats

Sur l'emprise de la parcelle d'étude, deux habitats sont présents :

- **Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis** (EUNIS G5). Il s'agit de peuplements d'arbres de plus de 5 m de haut ou ayant la possibilité d'atteindre cette hauteur. Développés en bandes plus ou moins étroites et continues.
- **Végétations herbacées anthropiques** (EUNIS E5.1). Il s'agit de peuplements herbacés se développant sur des terrains en déprise urbaine.

En périphérie de la parcelle d'étude, quatre habitats sont présents :

- **Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis** (EUNIS G5) ;
- **Végétations herbacées anthropiques** (EUNIS E5.1) ;
- **Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels** (EUNIS J) ;
- **Réseaux routiers** (EUNIS J4.2).

Aucun de ces habitats n'est patrimonial ou ne présente d'intérêt conservatoire notable.



Habitats sur la parcelle d'étude (source : ENDEMYS)



Figure 5. Carte de végétation (source : ENDEMYS)

B. La flore

1. Données existantes

Les données existantes fournies par le Conservatoire Botanique National de Corse n'indiquent aucune espèce végétale patrimoniale sur la parcelle d'étude ou en périphérie.

Notons, les citations du Conservatoire Botanique National de Corse de plusieurs espèces exotiques envahissantes le long de la RT50 dont une espèce sur la parcelle d'étude :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) : sur la parcelle d'étude et aux alentours ;
- Amarante blanche (*Amaranthus albus*) : le long de la RT50 et hors parcelle d'étude ;
- Amarante fausse blette (*Amaranthus blitoides*) : le long de la RT50 et hors parcelle d'étude ;
- Armoise annuelle (*Artemisia annua*) : le long de la RT50 et hors parcelle d'étude ;
- Éragrostide verdissante (*Eragrostis virescens*) : le long de la RT50 et hors parcelle d'étude ;
- Érigéron de Buenos Aires (*Erigeron bonariensis*) : le long de la RT50 et hors parcelle d'étude ;
- Euphorbe maculée (*Euphorbia maculata*) : le long de la RT50 et hors parcelle d'étude ;
- Picride fausse épervière (*Picris hieracioides* subsp. *Hieracioides*) : le long de la RT50 et hors parcelle d'étude ;
- Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) : le long de la RT50 et hors parcelle d'étude.

De plus, les données existantes fournies par la base de données OpenObs n'indiquent aucune espèce végétale patrimoniale sur la parcelle d'étude ou en périphérie.

Notons, les citations dans la base de données OpenObs d'une espèce exotique envahissante sur la parcelle d'étude non citée par ailleurs :

- Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) (observateur inconnu, 2018).

2. Données relevées lors de prospections terrain du 29 avril 2022

Dans le cadre de cette étude, une prospection de terrain consacrée à la flore a été réalisée le 28/04/2022 par ENDEMYS.

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée. Seules sont présentes des espèces ordinaires et communes, avec une faible diversité. Toutefois, la linaires grecque (*Kickxia commutata*) qui est une espèce végétale protégée mais très commune en Corse et dont l'habitat de végétations herbacées sont favorables est potentiellement présente. Cette espèce est identifiable en période estivale.

Notons l'observation d'une espèce végétale exotique envahissante : l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*).

3. Synthèse

D'après les données existantes et la prospection floristiques réalisée par ENDEMYS le 28 avril 2022, aucune espèce végétale patrimoniale n'est recensée sur la parcelle d'étude ou à ses abords.

Toutefois, la Linaire grecque (*Kickxia commutata*), espèce végétale protégée, est potentielle sur la parcelle d'étude.



Bosquet d'ailanthe glanduleux, espèce envahissante sur la parcelle d'étude (source : ENDEMYS)

C. La faune

1. Données existantes

D'après INPN Open Obs², deux espèces animales patrimoniales sont citées dans la zone d'influence potentielle pour la faune (Tableau 2) :

- Le Tarier pâtre, oiseau des milieux ouverts et semi-ouverts, il peut trouver sur le site des habitats attractifs ;
- Moineau cisalpin, oiseau inféodé à l'Homme et aux milieux urbanisés, sa présence sur le site est possible, toutefois aucun support de nidification n'est présents sur la parcelle d'étude.

² INPN Open Obs : <https://openobs.mnhn.fr/>

Tableau 2. Avifaune patrimoniale citées sur les emprises du projet (parcelle AO 206) et dans sa zone d'influence potentielle pour la faune (source : Open Obs)

Nom scientifique	Nom français	Protection	Directive oiseaux	LR ³ Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Art. 3 ⁴	-	LC ⁵	LC	NT ⁶	LC
<i>Passer italiae</i>	Moineau cisalpin	Art. 3	-	VU ⁷	-	LC	LC

D'après le Groupe Chiroptères Corse, 17 espèces sont recensées sur la commune de Corte (Tableau 3). Les habitats présents et la faible superficie de la parcelle ne sont pas particulièrement attractif pour les chiroptères en activité de chasse, même s'il n'est pas exclu que certaines espèces recensées sur la commune puissent fréquenter la zone en activité de chasse et/ou de transit.

Tableau 3. Chiroptères recensés sur la commune de Corte et susceptibles d'être présentes au sein des emprises du projet (parcelle AO 206) et dans sa zone d'influence potentielle pour la faune (source : Groupe Chiroptères Corse)

Nom scientifique	Nom français	Protection	LR Corse	LR France	LR Europe	LR Monde	Directive habitat
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Art. 2 ⁸	LC	LC	VU	NT	Ann. II et IV
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art. 2	LC	NT	-	LC	Ann. IV
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	Art. 2	LC	LC	LC	LC	Ann. IV
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de schreibers	Art. 2	VU	VU	-	VU	Ann. II et IV
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Art. 2	LC	LC	-	LC	Ann. IV
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Art. 2	NT	LC	LC	LC	Ann. II et IV
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustache	Art. 2	LC	LC	LC	LC	Ann. IV
<i>Myotis nattereri</i>	Murin natterer	Art. 2	VU	LC	LC	LC	Ann. IV
<i>Myotis punicus</i>	Murin du Maghreb	Art. 2	VU	VU	-	NT	Ann. IV
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Art. 2	LC	NT	LC	LC	Ann. IV
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Khul	Art. 2	LC	LC	LC	LC	Ann. IV
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art. 2	LC	LC	LC	LC	Ann. IV
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Art. 2	LC	LC	NT	NT	Ann. IV
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolphe euryale	Art. 2	EN	LC	VU	NT	Ann. II et IV
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolphe	Art. 2	VU	LC	NT	LC	Ann. II et IV

³ Liste Rouge

⁴ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

⁵ Préoccupation mineure

⁶ Quasi menacée

⁷ Vulnérable

⁸ Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection

Nom scientifique	Nom français	Protection	LR Corse	LR France	LR Europe	LR Monde	Directive habitat
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Art. 2	NT	LC	NT	LC	Ann. II et IV
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Art. 2	LC	NT	LC	LC	Ann. IV

2. Données relevées lors de prospections terrain du 21 avril 2022

Dans le cadre de cette étude, une prospection de terrain consacrée à la faune a été réalisée le 21/04/2022 par ENDEMY. Les observations faunistiques ont été réalisées le long d'itinéraires de prospections sur l'ensemble de la parcelle d'étude. Un point d'écoute avifaune a également été réalisé.

Au total, 11 espèces d'oiseaux ont été observées (voir Tableau 4 et Figure 6), parmi celles-ci, huit sont patrimoniales et une est menacée. Les nids des espèces recensées sont situés en-dehors de la parcelle d'étude dans les milieux environnants, essentiellement des jardins.

Une des espèces observées, le milan royal, représente un enjeu de conservation local fort (espèce protégée, menacée selon les listes rouges et inscrite à l'Ann. I de la Directive « Oiseaux »). Néanmoins aucun nid n'a été trouvé sur la parcelle d'étude et à ses abords, il a uniquement été observé de passage en survol de la parcelle d'étude.

Les autres espèces observées ne représentent pas d'enjeu de conservation local fort, seul le serin cini, le verdier d'Europe et le chardonneret élégant sont considérées comme vulnérables à l'échelle nationale (liste rouge nationale). Mais, leurs nids sont situés en-dehors de la parcelle d'étude dans les milieux environnants, essentiellement des jardins.

Par ailleurs, aucune espèce de reptiles, amphibiens, mammifères, insectes ou poissons n'a été observée et globalement le site d'étude est situé au sein des zones urbanisées de Corte, ce qui réduit l'attractivité pour la faune.

Concernant les reptiles, les habitats présents sur la parcelle d'étude seraient attractifs pour le lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*) et la couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*). Bien que réalisé en période favorable d'observation, un seul passage ne permet pas de garantir leur absence. Dans tous les cas, la faible superficie de la parcelle AO 206 (<1400m²) et le caractère très urbain du site ne constitue pas un habitat favorable ou optimal. Par ailleurs, la parcelle AO 206 se situe au sein du noyau de population de la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*), mais l'espèce est considérée comme absente de la parcelle au regard des conditions écologiques qui n'est pas favorable à la présence d'une population naturelle sur la parcelle d'étude.

Concernant les mammifères non volants, les habitats présents sur la parcelle d'étude seraient attractifs pour le hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*). Un seul passage ne permet pas de garantir son absence. Dans tous les cas, la faible superficie de la parcelle AO 206 (<1400m²) et le caractère très urbain du site ne constitue pas un habitat favorable ou optimal.

Concernant les chauves-souris, aucune prospection nocturne n'a été réalisée, toutefois, la prospection du 21 avril 2022 a permis de constater qu'aucun gîte (bâti ou arbre à cavité) n'est présent sur la parcelle d'étude et ses abords. De plus, les habitats présents et la faible superficie de la parcelle ne sont pas particulièrement attractif pour les chiroptères en activité

de chasse, même s'il n'est pas exclu que certaines espèces recensées sur la commune (voir données existantes) puissent fréquenter la zone en activité de chasse et/ou de transit.

Concernant les amphibiens et les poissons, aucun milieu aquatique ou humide n'est présent au sein des emprises du projet (parcelle AO 206) et dans sa zone d'influence potentielle pour la faune.

Concernant l'entomofaune patrimoniale, aucun habitat favorable n'est recensé au sein de la parcelle d'étude et ses abords.

Tableau 4. Observations faunistiques réalisées le 21/04/2022 par ENDEMYS au sein des emprises du projet (parcelle AO 206) et dans sa zone d'influence potentielle pour la faune (source : ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom français	Observation	Statut biologique sur la parcelle d'étude
<i>Passer italiae</i>	Moineau Cisalpin	2 individus posés et cris, dans le poste électrique voisin. Aucun support de nidification sur la parcelle d'étude	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	1 individu chanteur présent dans les jardins alentours entre 25 et 100m de distance	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.
<i>Corvus corone cornix</i>	Corneille mantelée	1 individu en vol, Aucun nid présent sur la parcelle d'étude	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	1 individu chanteur, posé sur ailanthe dans la parcelle	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2 individus posés et cris dans un fourré d'ailanthe sur la parcelle d'étude	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	1 individu chanteur + 2 individus en vol, hors parcelle d'étude	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	En vol. Aucun support de nidification sur la parcelle d'étude	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	En vol. Aucun nid présent sur la parcelle d'étude	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	En vol. Aucun support de nidification sur la parcelle d'étude	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	1 individu chanteur, posé sur ailanthe dans la parcelle	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	1 individu chanteur, posé dans la parcelle	Nids situés en-dehors de la parcelle d'étude.

Tableau 5. Espèces animales patrimoniales recensées au sein des emprises du projet (parcelle AO 206) et dans sa zone d'influence potentielle pour la faune (source : ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom français	Protection	Directive oiseaux	LR Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	Art. 3 ⁹	-	LC	LC	LC	LC
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Art. 3	-	LC	LC	VU	-
<i>Corvus corone cornix</i>	Corneille mantelée	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Art. 3	-	LC	LC	NT	LC
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Art. 3	-	LC	LC	NT	LC
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Art. 3	Ann. I	NT	VU	NT	LC

⁹ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Nom scientifique	Nom français	Protection	Directive oiseaux	LR Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Art. 3	-	LC	LC	VU	LC
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Art. 3	-	LC	LC	VU	LC



Figure 6. Localisation des observations de l'avifaune patrimoniale dans les emprises du projet (source : ENDEMYS)

3. Synthèse

D'après les données existantes et la prospection faunistique réalisée par ENDEMYS le 21 avril 2022, aucune espèce animale patrimoniale n'est recensée se reproduire sur la parcelle d'étude AO 206. En revanche, des espèces

Des oiseaux nicheurs localement et protégées sont recensées sur la parcelle d'étude et à ses abords (données existantes et inventaire du 21/04/2022 réalisé par ENDEMYS) :

- Bruant zizi
- Chardonneret élégant
- Corneille mantelée
- Hirondelle de fenêtre
- Martinet noir
- Merle noir
- Milan royal
- Moineau cisalpin
- Serin cini
- Tarier pâle
- Tourterelle turque
- Verdier d'Europe

Concernant ces espèces, aucun nid n'est identifié au sein de la parcelle d'étude qui est uniquement fréquentée comme zone de recherche alimentaire ou en transit. Le milieu n'est pas favorable à la nidification. Par ailleurs, aucune espèce de reptiles, amphibiens, mammifères, insectes ou poissons n'a été observée et globalement la parcelle d'étude est située au sein des zones urbanisées de Corte, sa superficie est faible et les habitats, ce qui

réduit l'attractivité pour la faune. Bien que les habitats présents sur la parcelle d'étude ne soient pas favorables ou optimaux, la reproduction du lézard tyrrhénien, de la couleuvre verte et jaune, du hérisson d'Europe ou de certains oiseaux ne peut être totalement exclue.

IV. Enjeux et sensibilités écologiques du projet

La parcelle d'étude présente peu ou pas d'enjeux ou de sensibilités écologiques. Seules quelques espèces ordinaires et la fréquentation par quelques oiseaux protégés mais communs en Corse attire l'attention. La parcelle ne présente aucune fonctionnalité écologique notable pour les espèces patrimoniales.

Tableau 6. Evaluation des enjeux écologiques (source : ENDEMYS)

ELÉMENT ÉCOLOGIQUE	ENJEU ÉCOLOGIQUE	
Zonages écologiques	Nul	⇒ La zone de prospection se situe en dehors et à plus d'1Km de tout zonage écologique
Habitats, faune et flore	Faible	⇒ Habitats non patrimoniaux ; ⇒ Aucune espèce végétale patrimoniale recensée ; ⇒ Présence d'oiseaux patrimoniaux mais uniquement en passage et quête alimentaire, aucun nid dans la parcelle d'étude ; ⇒ Aucune espèce de reptiles, amphibiens, mammifères, insectes ou poissons n'a été observée et globalement la parcelle d'étude est située au sein des zones urbanisées de Corte, sa superficie est faible et les habitats, ce qui réduit l'attractivité pour la faune ; ⇒ Présence d'une faible diversité floristique et faunistique.
Milieux aquatiques et humides	Nul	⇒ Absence de milieux aquatiques et humides
Continuités écologiques	Nul	⇒ Parcelle d'étude éloignée d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse) ⇒ Parcelle d'étude sans fonction de corridor écologique ou de réservoir de biodiversité*

* espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces

V. Recommandations prospectives pour la mise en place de mesures, d'une part, d'évitement et d'autre part, de réduction

A. Lutte contre l'expansion de l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), espèce exotique envahissante

De l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), espèce exotique envahissante, est présente sur la parcelle d'étude. Or, les travaux et la mise à nu de sol sont des facteurs favorisant le développement et l'expansion des plantes exotiques envahissantes qui concurrencent la végétation naturelle et impact la biodiversité locale.

1. Présentation de l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)

a) Description générale

L'Ailante est un arbre à feuillage caduc pouvant atteindre 30 m de haut. Le tronc est droit, à écorce grise et lisse, et supporte un houppier dense en forme de boule. Les fleurs sont regroupées en inflorescences terminales de 10 à 20 cm de long, de forme pyramidale.



L'Ailante glanduleux (source : INPN - Philippe GOURDAIN)

b) Biologie/Ecologie

(1) Reproduction

Arbre dioïque (pied mâle et pied femelle) à floraison printanière (avril-juillet).

Reproduction sexuée : Les fleurs apparaissent au printemps. La forte odeur émise par les nombreuses fleurs attire les abeilles, les coléoptères et autres insectes qui les pollinisent. Ces dernières peuvent aussi être pollinisées par le vent. Les nombreuses graines produites (300 000 graines par arbre et par an) sont ensuite disséminées et germent facilement une fois arrivées sur le sol.

Reproduction asexuée : Capacité de reproduction végétative à partir des racines. Chaque fragment de racine peut donner naissance à un nouvel individu.

(2) Mode de propagation

La plante se dissémine grâce à ses samares, bien adaptées à la dispersion par le vent du fait de leur légèreté et de la présence d'expansions ailées facilitant la prise au vent. Elles peuvent parfois être transportées par l'eau lorsqu'elles colonisent des habitats humides. Cette espèce se propage également par les extensions racinaires émises. Ces nombreux drageons et rejets de souche sont produits en quantité notamment quand la plante est stressée (taille, blessure, coupe, ...) et lui permettent de conquérir de nouveaux territoires. Ils peuvent en effet apparaître jusqu'à 15 m du pied mère.

(3) Exigences d'habitat

Dans son aire d'introduction, l'Ailante se développe dans les zones boisées. Espèce peu exigeante, elle a la capacité de croître dans des sols pauvres et sous des conditions stressantes de l'environnement, dans des situations sèches. Elle préfère toutefois les sols acides aux sols calcaires et est capable de croître sur des sols à faible teneur en phosphore, sur des sols argileux lourds avec peu de nutriments et d'oxygène. Elle est robuste et résiste au froid (jusqu'à - 13°C) et à la pollution atmosphérique (elle absorbe le sulfure et le mercure) ainsi qu'aux poussières industrielles.

2. Démarche de lutte contre les espèces invasives

Trois facteurs sont particulièrement favorables à l'installation et à la dissémination des espèces exotiques envahissantes :

- La mise à nu de surface de sol ;
- Le transport de fragments de plantes par les engins de chantier ;
- L'import et l'export de terre.

La façon la plus efficace de lutter contre les espèces végétales envahissantes est d'intervenir le plus tôt possible sur les foyers émergents.

Dans ce contexte, la prise en compte de ces espèces doit intervenir dès la préparation du chantier, se poursuivre tout au long de la phase de travaux et au-delà par une surveillance lors de la phase d'exploitation.

L'observation d'une petite **population d'envahissante sur un chantier doit être matérialisées et mises en défens**. Ensuite des **opérations de destruction par des méthodes appropriées à l'espèce présente doivent être entreprises**. Enfin, une **surveillance visuelle** devra être réalisé afin de limiter l'implantation de nouvelles stations d'espèces végétales envahissantes.

a) Avant les travaux

Pour lutter contre l'Ailante, une opération d'**arrachage** (mécanique et/ou manuelle) et de **broyage** du végétale, puis de **surveillance** des zones traitées et proches doit être menée.

Concernant les stations d'Ailante sur le site de la Casaluna, la taille et la robustesse des pieds présents nécessite une intervention mécanique (pelle mécanique, camions, broyeur, etc.) appuyée d'interventions manuelles (tronçonnage, enlèvement de fragments de la plante présente dans le sol, etc.).

Ci-dessous les **modalités opérationnelles** :

- Chaque pied d'Ailante doit être marqué à l'aide d'une bombe de peinture biodégradable afin de déterminer précisément les arbres qui devront être traités ;
- Une zone de broyage des végétaux d'Ailante sera délimitée. Cette zone se situera sur le site des travaux afin d'éviter au maximum la propagation éventuelle de l'espèce liée au transport ;
- Chaque arbre marqué de peinture sera abattu et débité. Cette opération sera effectuée par tronçonneuse ;
- Chaque souche sera déterrée afin de réduire les réserves nutritives à disposition des drageons. Une attention forte doit être apportée à l'enlèvement de tout fragments racinaires ;
- Tous les débris végétaux d'Ailante devront être broyés sur la zone dédiée à l'aide d'un broyeur de branches professionnel). Le broyage des débris végétaux est à adopter à l'aide d'un broyeur de branches professionnel. Le résultat du broyage doit être à l'état de sciure ;
- Les équipements sur place seront nettoyés après chaque journée d'intervention.

b) Pendant les travaux

Dans le but d'éviter l'expansion de l'ailante ou l'introduction de nouvelles stations ou espèces végétales envahissantes, plusieurs **opérations de précautions** doivent être entreprises

pendant les travaux :

- **Nettoyage des machines** : il doit être effectué pour ne pas propager les espèces végétales envahissantes (boutures ou graines). Pour cela, un nettoyage complet des engins doit être réalisé avant l'arrivée sur le chantier. Il consistera, grâce à un karcher d'eau, à enlever tous les dépôts (terres, végétaux, ...) pouvant contenir potentiellement des espèces végétales envahissantes. Ce nettoyage devra être effectué sur les zones étanches prévues à cet effet. Elles seront équipées de dispositifs permettant de récupérer, traiter et filtrer les eaux de lavage. Si malgré les précautions prises, les engins ont été en contact avec des espèces envahissantes, un nettoyage sera nécessaire avant de quitter le chantier.
- **Travaux de terrassement ou de remaniement de sols** : les sols remaniés et laissés à nu sont des terrains d'installation privilégiés pour les espèces végétales envahissantes (propagation par le vent ou par les oiseaux). À titre préventif, ces zones doivent être végétalisées avec des espèces locales ou recouvertes par des géotextiles. C'est pour cette raison que la terre végétale du site, préalablement recueillie, sera redéposée rapidement pour favoriser la repousse naturelle de la végétation indigène. Dans le cas où des matériaux (terres de remblai notamment) exogènes au site seraient amenés, l'origine de ceux-ci devra être connue pour ne pas importer des terres contaminées. Une visite du site d'origine des matériaux pourra être menée par un botaniste afin de s'assurer de l'absence d'espèces envahissantes pouvant être transportées accidentellement avec les matériaux récoltés ;
- **Terre de déblais issue des zones d'Ailante préalablement traitée avant les travaux** : malgré les opérations préalables d'arrachage et de broyage de la végétale des plants d'Ailante, un risque de présence de fragments racinaires et de graines persiste. Par conséquent, en prévention, il est recommandé de :
 - Ne pas utiliser ces terres potentiellement « contaminées » en terre de couverture.
 - Le cas échéant,
 - Soit les réinstaller à l'endroit même de leur excavation afin de ne pas installer potentiellement de nouveaux foyers ;
 - Soit les enfouir en remblais à une profondeur d'au moins 2 mètres ou sous des surfaces artificialisées (piles de pont par exemple) afin d'empêcher toute repousse ou le cas échéant ;
 - Soit les évacuer en centre de traitement adapté en veillant qu'elles ne soient pas utilisées en terre végétale ou de couverture.
- **Adapter le calendrier des travaux** : Le printemps et l'été sont des périodes plus favorables à l'installation et au développement des végétaux, il faut donc que le calendrier des interventions prévoit de ne pas laisser des surfaces de sols non couvertes pendant ces saisons. Il est préconisé de redéposer rapidement la terre végétale du site afin de favoriser la repousse naturelle de la végétation indigène ;
- **L'utilisation de terre végétale** : L'utilisation de terre végétale peut être porteuse de graines d'espèces végétales envahissantes. L'utilisation de terre végétale (notamment

exogène au site) doit être évitée ou limitée et, dans la mesure du possible, utiliser les terres issues du site (hors terre potentiellement contaminée par des espèces invasives) ;

- **Surveillance** : Durant toute la phase travaux, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun drageon ne repousse sur les zones de travaux et leurs abords, afin, le cas échéant, de traité le plus rapidement possible l'émergence d'une nouvelle station. Des visites d'ENDEMYS sont prévues.

c) En phase d'exploitation de l'ouvrage

En phase d'exploitation, **un suivi d'éventuelles repousses d'Ailante et d'autres espèces invasives serait nécessaire à mettre en place par le maître d'ouvrage durant 3 ans sur les zones de travaux et abords.**

Ce suivi permettrait d'une part de vérifier l'efficacité des mesures mises en œuvre en phase travaux, et d'autre part, une intervention précoce en cas de résurgence d'Ailante ou d'apparition de nouvelles espèces végétales envahissantes.

Dans le cas où la présence d'une espèce végétale envahissante serait contactée lors du suivi, un protocole de traitement devra être défini et mis en œuvre. Dans le cas de l'apparition d'Ailante chaque rejet et drageon devra être arraché (partie aérienne et enterrée du plant) et broyé à l'état de sciure. Dans le cas d'une nouvelle espèce, le Conservatoire Botanique National de Corse, organisme référent en la matière, pourra être consulté, afin de préciser ou définir la mise en place un plan d'action de lutte contre l'espèce envahissante concernée.

B. Réalisation des travaux de libération des emprises travaux hors période de reproduction des espèces animales

Bien que les habitats présents sur la parcelle d'étude ne soient pas favorables ou optimales, la reproduction du lézard tyrrhénien, de la couleuvre verte et jaune, du Hérisson d'Europe ou de certains oiseaux ne peut être totalement exclue.

Par conséquent, dans le but de s'assurer que les travaux n'engendreront aucune destruction de spécimens d'espèces animales protégées en période de reproduction, il est proposé de réaliser les travaux de libération des emprises travaux hors période de reproduction des espèces animales.

La période de reproduction de la faune protégée notamment qui pourrait être susceptible de se reproduire sur la parcelle d'étude s'étend de mars à octobre. Durant cette période, les nichées, pontes et parfois les adultes sont directement exposées à toute intervention dans leur habitat. Ainsi, des travaux de libération des emprises (enlèvement ou coupe de végétaux, raclages des sols, terrassements...) entre novembre et février permettent d'éviter tout risque de destruction de la faune terrestre en période de reproduction.

C. Précautions environnementales durant la phase de travaux

La mise en œuvre de **précautions environnementales durant la phase de travaux permettra** de minimiser les risques de pollutions, d'éviter les interactions entre les espèces et l'activité du chantier.

Ci-dessous les précautions environnementales à prendre :

- Définir une emprise du chantier la plus contenue possible permettant une intégration de moindre impact du projet ;
- Avant le démarrage des travaux, les itinéraires de circulation des véhicules, les zones de stockage de matériels et les espaces de stationnement seront définis ;
- Dans la mesure du possible, les engins de chantier ne circuleront que sur des voies existantes pour éviter les risques de compactage des sols ;
- Les opérations d'entretien et de ravitaillement des engins de chantier seront réalisées sur des aires prévues à cet effet ;
- En cas d'utilisation de sanitaires de chantier, ils seront équipés ou reliés à un système de traitement des eaux usées et déchets ;
- Des arrosages d'eau au sol seront régulièrement pratiqués en période sèche afin d'éviter l'envol de poussières ;
- Le matériel et les engins feront l'objet d'une maintenance préventive portant en particulier sur l'étanchéité des réservoirs et des circuits de carburants et de lubrifiants ;
- Les produits polluants (produits d'entretien des engins, carburant, lubrifiant, ...) seront stockés sur des aires prévues à cet effet ;
- Une gestion des déchets efficace sera mise en place ;
- Les règles et consignes de sécurité spécifiques au chantier seront établies et respectées ;
- En cas de pollution accidentelle, une procédure d'intervention adaptée aux différents contextes de risques sera mise en place pour anticiper tout incident environnemental susceptible de générer une atteinte au milieu naturel.

D. Suivi environnemental des travaux par un écologue

Le suivi environnemental des travaux par un écologue vise à accompagner le maître d'ouvrage et les entreprises de travaux dans la mise en œuvre des mesures écologiques et le suivi de l'émergence éventuelle d'impacts. La mesure consiste à réaliser :

- Avant travaux, une visite du site d'étude par un écologue durant laquelle seront réalisés un état zéro du site, l'animation d'une réunion de sensibilisation auprès des intervenants et la rédaction d'un compte rendu de chacune des interventions.

- Pendant travaux, un suivi des travaux par des visites régulières du chantier, le cas échéant, alerter immédiatement la personne ressource initialement définie d'une situation allant à l'encontre des mesures d'évitement et de réduction d'impact, et rédaction d'un compte rendu de chaque visite.
- Après travaux, une visite du site d'étude par un écologue durant laquelle sera réalisé un état des lieux final de la conservation des milieux naturels sensibles, puis la rédaction d'une note globale, récapitulant l'ensemble de la mission et d'une évaluation de la prise en compte des enjeux écologiques.

VI. Besoin éventuel pour des inventaires faune-flore-habitats

Le recensement des habitats et des espèces a été réalisé sur un seul passage au printemps 2022, le 21/04 pour la faune et le 28/04 pour la faune. Or, un seul passage sur une seule période de l'année ne permet pas d'obtenir un inventaire complet des espèces présentes. Toutefois, la réalisation de ces prospections au printemps permet tout de même d'évaluer les espèces présentes et potentielles, d'autant que la parcelle d'étude présente un milieu peu attractif pour la biodiversité végétales et animales.

Concernant la faune, seule le lézard tyrrhénien, la couleuvre verte et jaune et le hérisson d'Europe, non observés lors de la prospection du 21/04 pourraient fréquenter la parcelle d'étude. Toutefois, le milieu leur est peu favorable, et dans tous les cas, la parcelle d'étude ne constitue pas un site où les espèces trouvent un habitat favorable à la réalisation de leur cycle biologique, même si une reproduction ne peut être totalement exclue. Des prospections complémentaires n'apporteraient pas de connaissances supplémentaires indispensables à la définition de mesures écologiques de suppression ou réduction d'impact.

En revanche, concernant la flore, la linaire grecque (*Kickxia commutata*) est une espèce végétale protégée mais très commune en Corse et dont l'habitat de végétations herbacées présent sur la parcelle d'étude est favorable. Sa présence est potentielle mais la seule prospection en avril ne permet pas d'évaluer la présence ou l'absence de l'espèce, identifiable entre juin et septembre (période optimale d'inventaire en juillet-aout). Par conséquent, une prospection complémentaire serait souhaitable pour identifier la présence ou l'absence de la linaire grecque, le cas échéant son effectif et sa répartition.

Par ailleurs, bien qu'il ne soit pas possible d'attester de l'absence d'autres espèces protégées sans inventaires aux différentes périodes de floraison sur un cycle biologique complet, au regard des habitats présents et de la faible diversité floristique observée au printemps, il est très peu probable que des espèces patrimoniales soient présentes autre que la linaire grecque.

VII. Besoin éventuel pour une étude d'incidence Natura 2000 et un dossier de dérogation espèces protégées

A. Besoin éventuel pour une étude d'incidence Natura 2000

Seuls deux sites Natura 2000 sont présents dans un rayon de 3Km de la parcelle d'étude (voir Figure 2) :

- Zone de Protection Spéciale FR9410084 Vallée de la Restonica ;
- Zone Spéciale de Conservation FR9400578 Massif du Rotondo.

Ces sites sont relativement éloignés de la parcelle d'étude et sans connection écologique. De plus, ils sont désignés pour des écosystèmes et cortèges d'espèces de montagne qu'on ne retrouve pas sur la parcelle d'étude.

Par conséquent, aucune incidence directe et indirecte de l'aménagement de la parcelle d'étude n'est présente sur les sites Natura 2000, et aucune étude d'incidence Natura 2000 n'est nécessaire.

B. Besoin éventuel pour un dossier de dérogation espèces protégées

Au regard des données disponibles, aucune espèce végétale ou animale protégée et aucun habitat de reproduction ou d'aire de repos d'espèces animales protégées n'est identifié sur la parcelle d'étude.

De plus, la mesure de réalisation des travaux de libération des emprises travaux hors période de reproduction des espèces animales permet de s'assurer que les travaux n'engendreront aucune destruction de spécimens d'espèces animales protégées en période de reproduction.

Par conséquent, au regard de l'absence d'impact significatif pressentie sur des espèces protégées, aucune demande de dérogation « espèces protégées » n'apparaît nécessaire.